

## Relecture du cheminement scientifique 2013-2014

Mots-clés : Filiation, généalogie, anthropologie, biologie, psychisme

L'année 2013-2014 a été consacrée à l'échange des vues du psychanalyste et du théologien (ou du chercheur en sciences religieuses). Il s'agissait d'une tentative de « tuilage » entre psychanalyse et théologie sur la question de la filiation : « cette réflexion [était] un cercle herméneutique entre le présent, la bible et la pensée psychanalytique »<sup>1</sup>. Une partie des différents intervenants – ceux qui appartenaient au champ culturel judéo-chrétien - nous ont proposé une sorte d'aller-retour entre le texte biblique et une pensée anthropologique contemporaine.

### 1° Une anthropologie de la filiation

Tout au long de ce parcours, nous avons pu mettre au jour certains traits anthropologiques de la filiation. Celle-ci est d'abord :

#### A – Une condition profondément culturelle

La filiation est culturellement construite et elle **est même une condition anthropologique structurale**. Il s'agissait donc d'étudier les « structures élémentaires de la filiation » (Jean-Daniel Causse). « L'humanité est advenue sous la figure du fils »<sup>2</sup>. Les signifiants fils et pères sont co-émergents : il n'y a du père que s'il y a du fils et réciproquement.

#### B – Qui suppose un ordre généalogique

Le terme fils ou fille désigne une catégorie anthropologique qui suppose d'y occuper une place seconde (Jean-Daniel Causse). Pour le dire en termes mathématiques, l'ordre généalogique est transitif, et non symétrique. Se dire fils, c'est reconnaître sa place de sujet, au sens de subjectum, de celui qui est soumis. **La filialité est une structure de l'antécédence.**

---

1 Commentaire de Jacques Arènes sur Jean-Daniel Causse

2 Jean-Daniel Causse reprenant Freud, dans Totem et tabou

### C – Une anthropologie philosophique fondamentalement relationnelle

La fraternité est aussi une dimension de la filiation, celle de la « **partageabilité originare de la vie à tous les vivants** »<sup>3</sup>. Être fils, c'est aussi être frère avec d'autres frères dont la filiation partagée réalise l'unique filiation : fils d'une même humanité, partageant la condition humaine. Mais cette communauté est fondée sur le manque : c'est un partage où il y a du manque (Jean-Daniel Causse). **Il y a une anthropologie relationnelle qui suppose l'articulation des trois termes « père, mère ou parent », « fils ou fille », et « frères ou sœurs ».**

### D – Cette condition filiale anthropologique n'est pas aconflictuelle

La conflictualité est même structurale. La haine du père pour le fils est à surmonter. Jean Daniel Causse prenait le contrepied du lieu commun de la haine du fils pour le père et de la mort du père, en disant qu'il y a **une haine du fils par le père, une haine de la filiation.**

### E – La filiation est prise dans un devenir de l'institué autant que du subjectif

Il existe un **travail de la filiation** (Pierre Levy Soussan). D'une certaine manière, « on ne naît pas fils, on le devient ». Même si on naît biologiquement fils et même si on est juridiquement institué fils, **il y a un devenir de filiation.** L'exemple de la filiation intellectuelle a été donné, dans lequel il y a un processus d'affiliation.

## 2° La question de l'articulation des dimensions de la filiation

C'est autour de la question de l'articulation des dimensions de la filiation que se cristallisent les oppositions. Par exemple, la question de savoir s'il faut articuler sexualité et procréation clive. Pour les uns, la sexualité ne doit absolument pas être séparée de la procréation au risque de perdre son sens, tandis que pour les autres, c'est essentiel au contraire de les séparer pour préserver leurs caractères propres.

### A – Trois piliers de la filiation : le biologique, le psychique et le juridique

Ces trois « piliers » sont nommément soulignés par Pierre Lévy Soussan (psychanalyste). Le psychique et le juridique recouvrent les dimensions de la subjectivité et de l'institué. **Le culturel est ici représenté par le juridique.** La base des règles juridiques qui s'enracinent dans le culturel, c'est une institution imaginaire qui part de données de la réalité (Castoriadis). Le fait juridique donne un cadre aux enjeux psychiques subjectifs. Le juridique est à comprendre comme un ordre symbolique qui dépasse le seul cadre juridique formaliste. Le nouvel être est dans un état de dépendance vitale, mais aussi de dépendance législative, de parole : un être de chair qui naît est en dette de parole. **Nous lui devons une naissance sociale.** C'est la fonction anthropologique du droit (Alain Supiot).

---

<sup>3</sup> Alexis Leproux, citant Antoine Vidalin.

« L'homo juridicus est, dans le contexte occidental, l'expression de la liaison forte, à travers le fait juridique des dimensions symbolique et biologique de l'humain »<sup>4</sup>.

**Toutefois, le juridique constitue une fiction qui doit être raisonnable**, à l'instar du droit romain de l'adoption qui prévoyait qu'on ne peut pas adopter plus âgé que soi. Le caractère raisonnable de la fiction juridique a été avancé comme argument en faveur du respect de la différence des sexes (Pierre Levy Soussan), bien que d'autres défendent une vision beaucoup plus volontariste de l'adoption dans le droit romain.

Le lien biologique devient humanisant quand il est pris en charge par le fantasme, c'est-à-dire quand la fiction est raisonnable, quand le fantasme peut construire quelque chose de subjectif, de personnel, qui s'appuie sur une vision « raisonnable » (Pierre Levy Soussan). Il faut penser une articulation subtile entre le naturel et le culturel (corps et culture) d'un côté et entre individuel et collectif de l'autre. **Le biologique serait le plus « naturel », le psychique le plus singulier, le plus individuel, et l'institué le plus collectif.**

Le pilier juridique de la filiation joue un rôle différenciateur par rapport à l'aspect multiforme du désir porté par sa dimension psychique. Le lien biologique n'est ni nécessaire ni suffisant, en raison du caractère très culturel de la filiation. La vérité psychique n'est pas la vérité biologique : elle doit construire, pour les psychanalystes, une histoire filiative possible prenant en charge les fantasmes œdipiens.

#### B – La filiation repose sur l'articulation de la chair et de la parole

D'un point de vue théologique, la chair est au fond un corps habité par un sujet parlant, et même la vulnérabilité d'un corps habité par un sujet parlant, car il y a une vulnérabilité de la chair dans la perspective biblique (Xavier Lacroix). Il existe une articulation différenciée de la chair et de la parole chez le père et la mère.

**La maternité va de la chair à la parole** : la mère porte l'enfant, accouche de lui puis lui parle. **La paternité va sans doute davantage de la parole à la chair**. La chair étant à comprendre ici comme le corps vécu, de l'intérieur, là où la dimension du biologique a un caractère plus scientifique et objectif.

### 3° Une ontologie de la filiation

#### A – Une condition originaire

« **Personne, jusqu'à ce jour, n'a réussi à naître tout seul** »<sup>5</sup>. C'est une condition dans laquelle nous sommes où nous ne maîtrisons pas notre propre origine. A côté de cette condition originaire, il y a une finalité de la condition filiale.

---

<sup>4</sup>Alain Supiot, Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit, Paris, Ed. du Seuil, coll. « Points/essais », 2005,

<sup>5</sup> Xavier Lacroix citant France Quéré

## B – La condition filiale est un appel à être

Il s'agit ici plutôt de ce qui se joue au niveau du sujet, de la personne. **La condition filiale s'inscrit dans le temps.** Elle suppose une historisation, une inscription temporelle. **Cette inscription temporelle est médiée par le langage.** Être fils, c'est répondre à un appel, être le réceptacle d'un discours.

## C – Cet appel à être implique une gestation filiale

**Il y a un devenir filial.** C'est ce dont parle Marie de la Trinité (mystique contemporaine psychanalysée par Jacques Lacan) lorsqu'elle traite de la mystique de la filiation. **La filiation est une sorte de forme qui croît,** par surimpression de la forme de nature de l'âme, lorsque la personne se laisse faire par l'attraction permanente du Père. Cette croissance peut se faire dans la douleur. C'est un point de vue théologique, qui rejoint ce que dit Saint Paul lorsqu'il parle de la configuration au Christ : « mes enfants, pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Christ soit formé en vous. »<sup>6</sup>.

## D – Cette gestation peut se traduire comme une introjection du père

On peut traduire en termes psychanalytiques le point de vue théologique sur cette forme de filiation qui est liée à l'attraction du Père : **cette intériorisation de la figure du père dans la filiation comporte une dimension d'introjection.** Pour devenir lui-même père, le fils introjecte quelque chose du père.

## E – L'attraction paternelle comporte une dimension énergétique

On découvre dans l'attraction du père, chez Marie de la Trinité, mais pas seulement, une dimension énergétique (**liée à la puissance d'attraction**). La notion de puissance paternelle recouvre la domination, l'efficacité et l'énergie dans l'action (Colette Combe). L'image de l'attraction donne droit à la fois à une idée de puissance et à une idée de distance.

## 4° Phénoménologie de la filiation

### A – Devenir fils se joue dans une transformation et une mise à l'épreuve

**Le cheminement subjectif du fils est d'assumer une filiation instituée.** Il s'agit d'abord de reconnaître le discours qui m'a précédé. Le fils est réceptacle d'un discours originel. La paternité et la filiation impliquent une mise à l'épreuve, par laquelle il faut passer pour rentrer dans cette condition filiale. **Il s'agit d'une mise à l'épreuve existentielle, une mise à l'épreuve du lien** (que le lien ne devienne pas trop possessif, etc.). S'il n'y a pas ce passage par une mise à l'épreuve, et cette transformation du lien, il y a une sorte de blocage dans le devenir filial.

---

<sup>6</sup> Galates, 4, 19

Le fils est celui qui se laisse lier. Il n'y a pas de dé-lien sans lien. Le fils finit par s'offrir lui-même en sacrifice, pour ne pas avoir à se délier ou faute de pouvoir se délier.

### B – Il y a une exigence éthique de la filiation

Notre postérité n'est pas celle d'un moi absolu mais d'un discours partagé. Se recevoir comme fils est la **condition d'exercice de la justice**. Exercer la justice c'est le faire comme un fils. La filiation comme exigence éthique en fait une figure critique (le sacrifice du fils). La filiation, dans son versant éthique, s'organise autour de la **transmission d'une dette qui n'est pas à payer**.

### 5° Perspective religieuse

#### A – Le nouage du père et du fils dans le christianisme

Du point de vue de la théologie chrétienne, il y a nouage fondamental du Père et du Fils, qui apparaît notamment dans la théologie trinitaire. Par exemple, saint Augustin évoque les substances mais aussi la structure profondément relationnelle du dieu trine. Dans *De Trinitate* le Père ne peut être dit Père que s'il y a le Fils.

#### B – La filiation dans le bouddhisme

La surdétermination du rôle de Père par celle de Dieu créateur est inexistante dans le bouddhisme. Dans le bouddhisme, apparaît clairement l'idée que le lien biologique n'est pas à fétichiser. Chez Bouddha lui-même, dans son histoire, cette idée se retrouve. Les mythes de la filiation de Bouddha montrent qu'il y a un engendrement qui n'est pas un engendrement comme tout le monde, qui ne correspond pas à une filiation biologique « normale ».

Mais la spiritualité bouddhiste déconstruit la filiation à un niveau plus profond que celui des seuls liens familiaux. Par exemple, la question de la filiation spirituelle est extrêmement importante dans le bouddhisme. En un sens, la « partageabilité originare de la vie » est beaucoup plus présente dans le bouddhisme. Une des méditations bouddhistes est de penser tous les êtres comme s'ils étaient notre propre mère, parce qu'ils ont tous été notre mère à un moment ou à un autre dans les vies innombrables que l'on a vécues. Il y a une espèce de solidarité fondamentale de la vie. Le bouddhisme enseigne qu'il faut respecter tous les êtres vivants, parmi lesquels la famille a un statut privilégié.